



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

BTS

Question écrite n° 3585

Texte de la question

M. Dominique Dupilet attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les résultats obtenus au brevet de technicien supérieur opticien-lunetier depuis 1980. Il lui demande de bien vouloir lui préciser les résultats obtenus par les deux lycées d'Etat qui préparent ce B.T.S. ainsi que ceux des différents organismes privés.

Texte de la réponse

Les statistiques nationales de la session 1993 du brevet de technicien supérieur d'opticien-lunetier ne sont pas encore disponibles. Celles de la session 1992, établies par origines scolaires, donnent les résultats suivants : établissements scolaires publics : présentes 239, recus = 164, taux de réussite 68,62 p. 100 ; établissements scolaires privés sous contrat : présentes 90, recus 69, taux de réussite 76,67 p. 100 ; établissements scolaires privés hors contrat : présentes 323, recus 170, taux de réussite 52,63 p. 100 ; formation continue : présentes 93, recus 49, taux de réussite 52,69 p. 100 ; total : présentes 745, recus 452, taux de réussite 60,67 p. 100 (sources : SIEC d'Arcueil - DLC 5). Ces chiffres ne présentent pas de différences notables avec les sessions précédentes. Il convient toutefois de noter l'augmentation lente mais régulière des candidats préparés par la voie de la formation continue. En revanche, il faut souligner la forte augmentation du nombre d'étudiants préparant ce brevet de technicien supérieur en suivant l'évolution des flux d'entrée en première année de sections de techniciens supérieurs entre les années scolaires 1987-1988 et 1992-1993 : 1987-1988 387 étudiants ; 1988-1989 383 ; 1989-1990 437 ; 1990-1991 633 ; 1991-1992 736 ; 1992-1993 671 (sources : DEP 3 - DLC 5). Soit, en six ans, une augmentation des effectifs de 173,38 p. 100.

Données clés

Auteur : [M. Dupilet Dominique](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3585

Rubrique : Enseignement technique et professionnel

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 juillet 1993, page 1960

Réponse publiée le : 6 septembre 1993, page 2821